BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2025

Date de la convocation : 4 mars 2025 *transmise le : 4 mars 2025*

Membres élus : 27 *en fonction : 26* *présents : 17*

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Caroline OFFERLE Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER , Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT.

Etaient absents excusés : Madame Nadia STOLL, Madame Florence NOBLET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER, Monsieur Olivier RIEDINGER qui donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Caroline OFFERLE, Monsieur Emmanuel DOLLINGER qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Laurent WAEFFLER, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Monsieur Mathieu HIRSCH qui donne pouvoir à Monsieur Gregory GANTER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud OTTMANN

2025-023 Finances : débat d'orientations budgétaires 2025.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette notamment.

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250311-2025-023-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Le débat d'orientation budgétaire permet au Conseil Municipal :
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte des orientations définies qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 20.03.2025
Publié le 20.03.2025
Transmis à la Préfecture le 20.03.2025
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Arnaud OTTMANN

Le Maire
Denis RIEDINGER

MAIRIE DE HOERDT
67720

Accusé de réception en préfecture
067-216702050-20250311-2025-023-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025